

Règlement du championnat départemental du Gers de cross-country 2014

Article 1

Le championnat départemental compte pour le classement national des clubs. Il se déroulera le dimanche 12 janvier 2014 dans le parc du château de l'Isle de Noé (32).

Article 2

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFA du Gers et hors Gers, aux titulaires du Pass Running, d'une licence UNSS, USEP, FSU, USGEL, sur présentation de la licence avec mention athlétisme et aux non-licenciés sur présentation d'un certificat médical de moins d'un an comportant la mention « pas de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ».

Article 3

Les athlètes licenciés hors FFA et non-licenciés seront classés hors concours.

Article 4

Tous les participants EA et PO recevront une médaille.

A partir de la catégorie Benjamin, le premier recevra une coupe, et une médaille sera attribuée aux trois premiers.

Pour les concurrents non-FFA, le premier recevra également une coupe.

Article 5

Un titre départemental sera attribuée à la 1ère équipe fille et garçon de chaque catégorie à partir de benjamins. Ce classement s'effectuera sur les 4 premiers de chaque club.

Article 6

L'organisateur est assuré R.C. . Les participants non-licenciés devront l'être également à titre individuel.

Article 7

Toute inscription se fera après avoir pris connaissance du présent règlement.

Article 8

L'organisateur se réserve la possibilité :

- d'annuler la manifestation en cas de force majeure.
- de regrouper des courses jusqu'à 1/2 heure avant le départ de celles-ci. En conséquence, les confirmations d'engagement seront clôturées 1h avant chaque course.

LES COURSES

Inscriptions et confirmations clôturées
une heure avant chaque course.

Horaires	Catégories	Distances approxima- tives	Courses
14h00	EAF EAG	900 m	1
14h15	POF POG	1500 m	2
14h30	BEF BEM MIF	2100 m	3
14h50	MIM CAF	3200 m	4
15h15	CAM JUF	4000 m	5
15h45	ES / SE / VEF JUM	4900 m	6
16h15	ES / SE / VEM	8400 m	7
17h00	Fin de la compétition		
17h15	Remise des récompenses		